

## **NOTE D'INFORMATION**

Destinataires : Elèves de l'EDM70

L'EDM70 va appliquer les directives nationales de prévention d'une éventuelle épidémie du coronavirus.

Les cours d'enseignement musical et les examens sont maintenus.

S'agissant des auditions des élèves, elles sont pour le moment maintenues et seront susceptibles d'être annulées en fonction de l'évolution de la situation en Haute-Saône.

*Je vous rappelle ci-dessous les directives relayées par l'Académie de Besançon.*

Compte tenu de l'évolutivité de la situation, les sites institutionnels ci-dessous doivent être consultés très régulièrement :

<http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

### Coronavirus - recommandations

**Compte-tenu du caractère très évolutif de l'épidémie de Covid-19, les recommandations du ministère des Solidarités de la Santé sont mises à jour pour les personnes de retour de zone d'exposition.**

[Tout savoir sur les recommandations du ministère](#)

---

information

# CORONAVIRUS COVID-19

LE POINT SUR LA SITUATION

Les mesures mises en œuvre et les recommandations des autorités sanitaires pour lutter contre la propagation du coronavirus (Covid19) évoluent rapidement en fonction de l'évolution de la situation sur le territoire.

Compte tenu du déclenchement du stade 2 du plan de prévention et de gestion, aucune mesure de confinement ne s'applique plus désormais aux élèves et personnels de retour des zones à risque (Italie du Nord, Chine, Iran...). En effet, ces mesures du stade 1 qui étaient destinées à éviter l'entrée du virus en France, n'ont plus d'utilité selon les autorités sanitaires dès lors que le virus circule.

## Attention cas spécifique des clusters (proximité du cluster du Haut-Rhin avec les zones du nord de l'académie de Besançon)

---

Pour les élèves et étudiants scolarisés dans l'académie de Besançon et résidant dans une commune appartenant à un foyer (cluster) de circulation du virus, notamment celui du Haut-Rhin, les consignes émises par le ministère de l'Éducation nationale sont les suivantes :

**Les élèves qui résident dans une commune appartenant à un "cluster" qui sont scolarisés dans une commune n'appartenant pas à un "cluster" ne doivent pas être envoyés à l'école, au collège ou au lycée jusqu'à nouvel ordre.**

## Foire aux questions

---

[Consultez la foire aux questions](#)

## Précautions générales à observer


---

La maladie se transmet par les postillons (éternuements, toux). On considère donc qu'un contact étroit avec une personne malade est nécessaire pour transmettre la maladie : même lieu de vie, contact direct à moins d'un mètre lors d'une toux, d'un éternuement ou une discussion en l'absence de mesures de protection. Un des vecteurs privilégiés de la transmission du virus est le contact des mains non lavées. Il existe donc des gestes simples pour préserver la santé de votre enfant et celle de son entourage qu'il est utile de rappeler à tous :

- Se laver les mains très régulièrement ;
- Tousser ou éternuer dans son coude ;
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades ;
- Utiliser des mouchoirs à usage unique.

COVID-19

## CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



-   
**Se laver très régulièrement les mains**
-   
**Tousser ou éternuer dans son coude**
-   
**Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter**
-   
**SI VOUS ÊTES MALADE  
Porter un masque chirurgical jetable**

 Vous avez des questions sur le coronavirus ?  
[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

 **0 800 130 000**  
(appel gratuit)

**Il est expressément demandé également et de manière générale de ne pas envoyer un enfant à l'école lorsqu'il est malade afin de préserver la santé des autres élèves et de l'ensemble de la communauté éducative.**

Selon les préconisations du ministère de la santé le port d'un masque anti projections n'est pas adapté pour les personnes non malades. Il est réservé aux personnels d'urgence et de santé.

# Coronavirus



Pour se protéger et protéger les autres :



Se laver très  
régulièrement  
les mains



Tousser  
ou éternuer  
dans son coude



Utiliser un  
mouchoir  
à usage unique  
et le jeter



En cas de fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés à respirer :

✓ Contacter  
rapidement  
le SAMU centre 15

✓ Éviter tout  
contact  
avec son  
entourage

✓ Ne pas se rendre  
directement chez  
le médecin, ni aux  
urgences de l'hôpital



Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse demande  
aux établissements de suspendre tous les voyages scolaires internationaux  
et dans les clusters jusqu'à nouvel ordre.

Numéro vert (0 800 130 000) 24 h/24 et 7 j/7  
pour les questions non médicales

Plus d'informations sur : [www.gouvernement.fr/info-coronavirus](http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

Ces consignes sont évolutives.

Vous êtes invités à consulter régulièrement vos sites académiques et la page du site du ministère <https://www.education.gouv.fr/info-coronavirus>, mis à jour et coordonnés sur le plan local avec le préfet et l'Agence régionale de santé, et sur le plan national avec le ministère des Solidarités et de la Santé qui dirige la gestion de la situation sanitaire.

## Comportement à adopter pour les élèves revenant d'une zone où circule le virus (voir la définition évolutive sur le site internet de Santé publique France) pendant les 14 jours suivant le retour

---

Les enfants, collégiens, lycéens qui reviennent de ces zones peuvent être envoyés à l'école, au collège ou au lycée. Néanmoins des précautions s'imposent :

- surveillez leur température deux fois par jour
- surveillez l'apparition de symptômes d'infection respiratoire (toux, difficultés à respirer...)
- demandez-leur de se laver soigneusement et régulièrement les mains avec de l'eau et du savon
- évitez les contacts et la fréquentation des lieux où se trouvent des personnes fragiles (hôpitaux, maternités, structures d'hébergement pour personnes âgées...)

## Numéro vert

---

À destination du grand public, un numéro vert (**0 800 130 000**) a été mis en place par le ministère des Solidarités et de la Santé, ouvert de 9 h à 19 h sept jours sur sept.

Cette plateforme téléphonique n'est pas habilitée à dispenser des conseils médicaux qui sont assurés par les Samu - centres 15.

Fait à Vesoul, le 9 mars 2020

La Présidente,



Isabelle ARNOULD